

Conditions générales Camping-car Celtic B

Pour un voyage entre le 01/01/2017

et le 31/12/2017

AVANTAGES

Rendez-vous personnalisé et formation pour la prise en main du véhicule au départ

Service téléphonique : pour toutes les questions pendant votre location

Transferts de l'aéroport de Dublin

Kilométrage illimité

Equipement complet + Siège (s) enfant gratuit (s)

Rachat partiel de franchise possible

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs : Les départs ont lieu du lundi au samedi entre 15h et 19h

Retours : Les retours ont lieu du lundi au samedi entre 8h et 10h

Transfert de l'aéroport international : Dublin vers le dépôt de camping-car, offert

Horaire du dépôt : ouvert du lundi au samedi entre 9h et 17h, fermé le dimanche

Durée minimum de location : 4 jours

Age et permis de conduire : entre 25 et 70 ans avec 8 ans de permis minimum. Pour une durée inférieure autorisation à demander

CAUTION

Par CB le jour du départ, empreinte avec autorisation :

2000€ sans assurance complémentaire

500€ avec l'assurance complémentaire

Visa, Amex et Mastercard sont acceptées, surcharge de 6% pour Amex.

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend :

Le kilométrage illimité

L'assurance tierce collision assortie d'une assurance dommages, vol et incendie avec une franchise de 2000€

Réseau national d'assistance 24/24 et 7/7

Taxes locales

Frais de transfert aller/retour de et vers l'aéroport international de Dublin

Vaisselle et batterie de cuisine, carte routière, guide touristique

1 conducteur autorisé

Votre offre comprend également :

Assurance obligatoire : celle-ci s'applique aux non-résidents de la République d'Irlande
Road Tax, système de péage automatique, prix par jour

Elle peut comprendre une des assurances suivantes :

Assurance complémentaire : prix par jour pour le rachat partiel de franchise ramenée à 500€

Et peut comprendre une des options suivantes :

Kit personnel comprenant sac de couchage, oreiller, grande et petite serviette : prix par personne
Conducteur additionnel : prix par jour, un seul conducteur additionnel autorisé

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ».

La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter de personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule.

Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum : entre 25 et 70 ans avec 8 ans de permis minimum (dérogation possible ainsi que pour les conducteurs de plus de 70 ans, nous contacter).

Seuls deux conducteurs sont autorisés. Le deuxième devant s'acquitter d'une surcharge de 10 €/jour avec un minimum de 7 jours.

Etat du véhicule : lors de la prise du véhicule le locataire obtiendra du loueur un document indiquant les dommages du véhicule. Le locataire est tenu de faire l'état des lieux complet et signaler tout dommage non indiqué sur le document. Le locataire sera tenu pour responsable de tout nouveau dommage non signalé sur le document au retour du véhicule.

Au retour, un contrôle de l'état du véhicule comparé à celui du départ sera effectué.

Dans le cas où le contrôle de l'état du véhicule au retour diffère de celui effectué au départ, les dégâts constatés (chocs carrosserie ou accessoires manquants) seront facturés, dans la limite de la responsabilité financière maximale prévue au contrat.

Assurance : l'assurance incluse dans le prix de location est une assurance tierce collision + assurance dommages, vol et incendie avec une franchise de 2000 €. Cette franchise s'applique par sinistre et non par location. Il est possible de souscrire à une assurance rachat partiel de franchise (CDW). Celle-ci diminuera le montant de la franchise à 500€. En outre elle inclut le pare-brise, les vitres, les rétroviseurs et les pneumatiques.

Aucune de ces assurances ne s'appliqueront si le conducteur est sous l'emprise de l'alcool, de drogues, si sa conduite est délibérément imprudente ou encore si les termes du contrat sont rompus délibérément ou par négligence. Tout accident doit être notifié au centre de location le plus rapidement possible. Lorsque des tiers sont impliqués, tous les détails doivent être fournis au retour du véhicule.

L'offre comprend une assurance obligatoire de 30 €/jour pour les non-résidents de la République d'Irlande.

L'utilisation du véhicule hors de la République d'Irlande devra être déclarée le jour du départ et fera l'objet d'une surcharge de 80€ par semaine et par conducteur.

Accidents : sous peine d'être déchu de l'assurance, le locataire s'engage à :

- déclarer au loueur dans les 24 heures et aux autorités de police tout accident, vol ou incendie, même partiel
- mentionner dans sa déclaration les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins,

le numéro de la voiture de l'adversaire, le nom de sa compagnie d'assurance et son numéro de police
- joindre à cette déclaration tout rapport de police, gendarmerie ou constat d'huissier, s'il en a été établi
- ne discuter en aucun cas la responsabilité, ni traiter ou transiger avec des tiers relativement à l'accident
Le locataire subroge d'office le loueur dans ses droits pour l'exercice du recours contre les tiers pour les dégâts matériels.

L'indemnité éventuellement obtenue sert d'abord au remboursement au loueur des frais ayant pu rester à sa charge, le solde revenant au locataire.

Dans le cas où le locataire ne respecte pas cette obligation de déclaration, le montant des réparations des dommages pourraient lui être entièrement facturés.

Caution : la caution d'un montant de 2000 € se fait par carte bancaire, empreinte avec autorisation.

En cas de souscription à la CDW la caution sera de 500€, empreinte avec autorisation.

Dans le cas où votre caution devra être prélevée une taxe de 3.67% sera appliquée.

Pénalités : les véhicules doivent être rendus avec l'intérieur propre, avec les réservoirs d'eau grise et noire vidés, les WC nettoyés et le réservoir du carburant. En cas de non-respect de ces prérogatives une partie de la caution sera débitée. De plus les animaux ne sont pas acceptés dans les véhicules.

Inscription : la réservation ne sera considérée comme définitive qu'après versement d'un acompte de 30 % du montant de la location – avec un minimum de 153 Euros. Le solde doit être réglé 30 jours avant le départ. Passé ce délai, CampingCar-online se réserve le droit d'annuler location. Le versement d'un acompte vaut acceptation des conditions de vente.

Conditions d'annulation :

L'annulation donne lieu aux retenues suivantes :

- Annulation notifiée plus de 46 jours avant le départ : 120 €
- Annulation notifiée entre 46 et 30 jours avant le départ : 300 €
- Annulation notifiée moins de 30 jours : 100% du montant de la facture.

Toute annulation doit être impérativement notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

CampingCar-online peut vous proposer une assurance annulation-interruption. Cette assurance doit être souscrite au moment de la réservation. Se renseigner auprès de nos bureaux.

Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

Litige : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement.